



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 703-1

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 4 février 2019 le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 703-1

Règlement modifiant le règlement numéro 703 décrétant des travaux de reconfiguration de la géométrie du rang Saint-François, entre la rue des Vignes et la montée Gagnon, ainsi que des travaux d'égouts sanitaire et pluvial, de bordures, de piste cyclable et d'éclairage et prévoyant un emprunt n'excédant pas 974 000 \$ et admissible au programme TECQ III, afin de porter le montant de l'emprunt à une somme de 1 412 400 \$.

QUE ledit règlement numéro 703-1, après avoir été présenté aux personnes habiles à se prononcer sur ce règlement, selon les procédures d'enregistrement prévues à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, a été réputé approuvé par telles personnes.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé en date du 13 mars 2019, le règlement numéro 703-1 décrétant un emprunt de 438 400\$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement numéro 703-1 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Terrebonne, ce 27 mars 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
